

Obtenir un financement alternatif, simple et rapide

La CCI accompagne les porteurs de projets et les dirigeants de PME !

Nouveau modèle de financement participatif issu de l'avènement d'internet, le crowdfunding, littéralement « *financement par la foule* » a pour objectif de **permettre à des porteurs de projet de recourir directement à l'épargne de particuliers et/ou d'entreprises, en complément des financements bancaires traditionnels.**

Le crowdfunding s'adapte à des projets de différentes tailles. Fonctionnant sous forme de dons,

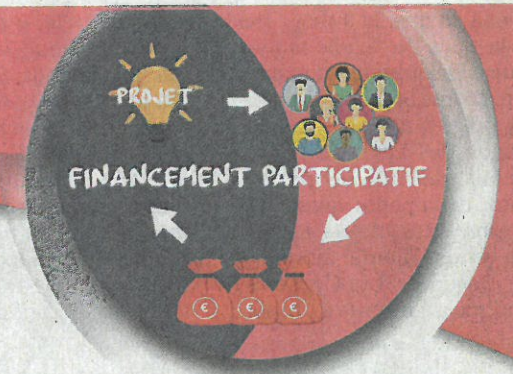
pour les projets nécessitant un faible montant de financement, de prêts avec ou sans contrepartie (à partir de 10 000€), il peut également prendre la forme d'augmentation de capital, pour les projets plus ambitieux.

Plus qu'un moyen de financement, une campagne de crowdfunding permet à une entreprise de **faire connaître ses produits dans sa quête à la levée de fonds, mais aussi de les tester** (réussite ou non de la campagne).

Elle nécessite un effort réel de communication et de présentation

de son activité ; l'objectif étant de convaincre son auditoire de la viabilité du projet. Pour le porteur de projet ou l'entreprise qui y recourt, la démarche se veut aussi structurante dans sa dimension marketing que dans l'impact financier attendu.

Pour **permettre aux chefs d'entreprises des Alpes-de-Haute-Provence de bénéficier d'un accompagnement pour accéder à ce type de financement, la CCIT a décidé de déployer un partenariat avec la plateforme**



française Lendopolis, principal opérateur du marché. Ses services sont à votre disposition pour vous présenter cette plateforme, ses caractéristiques, et s'engagent à vos côtés dans le montage et l'instruction des demandes.



Contact

04 92 30 80 92 - www.digne.cci.fr - communication@digne.cci.fr  CCIT04

 CCI ALPES DE-HAUTE-PROVENCE

La Provence, 28/09/17